

**SESSION 2023**

---

**RECRUTEMENT DES PERSONNELS DE DIRECTION**

-----  
**TROISIÈME CONCOURS**

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Deuxième épreuve écrite d'admissibilité

-----

*Cette épreuve est destinée à apprécier les capacités du candidat à se situer dans un environnement professionnel, à mesurer ses connaissances du système éducatif du second degré et à répondre à la problématique posée. Cette épreuve prend appui sur l'étude d'un dossier en lien avec l'actualité du système éducatif contenant des documents de diverses natures, principalement d'ordre juridique.*

**Durée : 4 heures**

Coefficient : 1

---

Il appartient au candidat de vérifier qu'il a reçu un sujet complet et correspondant à l'épreuve à laquelle il se présente.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

**NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.**

**Le fait de rendre une copie blanche est éliminatoire.**

**Tournez la page S.V.P.**

**L'épreuve est destinée à apprécier les capacités du candidat à se situer dans un environnement professionnel, à mesurer ses connaissances du système éducatif du second degré et à répondre à la problématique posée.**

**Durée 4 heures, coefficient 1.**

Chef d'établissement d'un lycée polyvalent depuis deux ans, dans le cadre d'une analyse à mi-parcours du projet d'établissement, vous remarquez que le parcours citoyen occupe une place marginale dans ce projet.

Vous décidez de faire une présentation du cadre général de la mise en œuvre du parcours citoyen au sein du lycée lors du Conseil d'Administration de la rentrée scolaire en rappelant qu'il s'inscrit dans l'un des quatre parcours éducatifs de la scolarité de l'élève de l'école au lycée, comme le mentionne la circulaire du 20-6-2016.

Il s'agit de faire partager à la communauté éducative la conviction d'une opportunité d'amélioration structurelle pour l'établissement et donc d'emporter l'adhésion de vos équipes comme de vos partenaires.

Vous rédigez la note de synthèse que vous adressez, avant la tenue du conseil d'administration, à l'ensemble de ses membres.

**La note de synthèse ne doit pas excéder deux pages.**

**Liste des documents supports :**

**Document 1** - La circulaire du 20-6-2016 sur le parcours citoyen. .... Pages 1 à 5

**Document 2** - La formation des délégués par les CPE (1) - site de la pédagogie de l'académie de la Réunion. .... Pages 5 à 6

**Document 3** - Les éco-délégués- ressource éducol. .... Pages 6 à 7

**Document 4** - Non au harcèlement et les ambassadeurs contre le harcèlement. .... Pages 8 à 9

**Document 5** - Un exemple d'actions conduites dans le cadre d'un CESCE (2) au sein d'un lycée. .... Pages 10 à 11

**Document 6** - L'UNSS (3) et l'éducation à la citoyenneté : plan national de développement du sport scolaire 2020-2024. .... Pages 12 à 13

**Document 7** - Le service national universel. .... Page 13

**Document 8** - Les classes défense et sécurité globale. .... Page 14

---

*1 – Conseiller principal d'éducation*

*2 – Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté et à l'environnement*

*3 – Union nationale du sport scolaire*

### INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie. Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
DCV	0010N	102	0468



**Document 1 - La circulaire du 20-6-2016 sur le parcours citoyen.**

## Le parcours citoyen de l'élève

NOR : MENE1616142C

Circulaire n° 2016-092 du 20-6-2016

MENESR - DGESCO B3-4MENESR - DGESCO B3-4

## Les grands objectifs et le pilotage du parcours

L'École est à la fois le lieu où s'acquièrent les connaissances et les compétences nécessaires pour vivre et s'insérer dans la société et celui où se mettent en place des pratiques et des habitudes permettant à chaque enfant et adolescent de devenir un citoyen libre, responsable et engagé, habitant d'une planète commune.

Dans le cadre scolaire, l'apprentissage de la citoyenneté se conçoit comme un parcours cohérent ; il s'impose comme un projet de l'élève et pour l'élève qui doit l'amener à comprendre le sens de la notion de citoyenneté et lui donner envie de l'exercer pleinement. Il s'agit donc de mettre en œuvre une véritable action éducative de longue durée qui s'inscrit dans le projet global de formation. Le parcours citoyen doit être explicité aux élèves afin qu'ils en comprennent le sens.

Tout au long de sa scolarité, l'élève fait l'expérience d'un lieu particulier, l'école puis l'établissement, où l'on apprend ensemble, dans le respect de principes qui permettent à chacun de s'épanouir et de connaître et reconnaître les autres. L'élève trouve sa place dans le groupe, la classe au premier chef, sans renoncer pour autant à sa singularité. Il y apporte ses connaissances, sa culture, tout en intégrant les exigences et les objectifs communs de l'école.

Pendant la plus grande durée de ce parcours, l'élève est un citoyen en devenir qui prend progressivement conscience de ses droits, de ses devoirs et de ses responsabilités. Il expérimente au contact des autres ses capacités à agir et à collaborer, les exerce et les améliore à l'occasion de différentes activités. Le parcours permet aussi à l'élève d'apprendre à accepter la diversité des opinions ainsi que les désaccords, en privilégiant l'écoute et le débat. Il lui donne les moyens d'adopter un comportement réfléchi et responsable et de développer son esprit critique.

L'ensemble de la communauté éducative a la responsabilité de construire et de faire vivre le parcours citoyen, en assurant la convergence, la continuité et la progressivité des enseignements, des dispositifs et des projets. Pour y parvenir elle dispose de temps de concertation au sein d'instances existantes : conseil de cycle, conseil école-collège, conseil pédagogique, comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, comité départemental d'éducation à la santé et à la citoyenneté et comité académique d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

Le parcours prend également appui sur la participation de l'élève à la vie sociale et démocratique de la classe et de l'école ou de l'établissement, sur son sens de l'initiative et sa capacité d'engagement. Il bénéficie des liens noués avec des intervenants, des membres de la réserve citoyenne et tous autres partenaires extérieurs. Le parcours citoyen prend place dans le projet d'école et le projet d'établissement, qui s'inscrivent dans les grandes orientations de la politique éducative.

## 1 - Le parcours citoyen dans le cadre des enseignements

Par ses objectifs, ses contenus et ses méthodes, le parcours citoyen engage tous les enseignements dispensés de l'école au lycée, en particulier l'enseignement moral et civique et l'éducation aux médias et à l'information qui constituent des fils directeurs, et tous les professionnels de l'éducation. Il participe, s'agissant de la scolarité obligatoire, du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, notamment du domaine « La formation de la personne et du citoyen ».

En effet, le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et les programmes scolaires, de l'école au lycée, repose sur des principes généraux qui concourent particulièrement au parcours citoyen et favorisent :

- des modes collaboratifs de travail, fondés sur la coopération, l'entre-aide et la participation ;
- l'engagement dans des projets, disciplinaires ou interdisciplinaires, permettant de donner plus de sens aux apprentissages ;

- la transmission et le partage des valeurs et principes qui fondent la République et l'exercice de la démocratie, notamment la souveraineté populaire, la laïcité, le respect de l'autre et de la différence, l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ensemble des champs de la vie politique, professionnelle, familiale et sociale, ainsi que la lutte contre toutes les formes de discrimination ;
- le respect des engagements pris envers soi-même et envers les autres ;
- un travail de réflexion autour des faits historiques qui alimentent la mémoire collective ;
- la prévention contre toutes les formes de racisme et l'ouverture interculturelle, pour que chacun s'enrichisse de la culture des autres ;
- la compréhension de l'interdépendance humanité-environnement et du comportement écocitoyen ;
- le développement de l'esprit critique, de la rigueur et de la recherche de vérité dans tous les champs du savoir ;
- la compréhension des mécanismes du traitement et de la fabrication de l'information et de ses enjeux, politiques, économiques et sociétaux ;
- l'entraînement au débat, à la controverse et à l'argumentation ;
- la maîtrise et la mise en œuvre des langages dans des contextes et des situations de communication variés ;
- le développement d'une pratique responsable du numérique, de l'internet et des réseaux sociaux ;
- la lutte contre toute forme de manipulation, commerciale ou idéologique, et contre le complotisme.

Le parcours citoyen est donc un parcours éducatif qui vise à la construction, par l'élève, d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement dans des projets et actions éducatives à dimension morale et citoyenne. À ce titre, le programme d'enseignement moral et civique permet de structurer la continuité et la progressivité des apprentissages et expériences de l'élève.

La conduite d'actions éducatives complémentaires de l'enseignement (concours, journées à thèmes, moments de débats de libre expression, d'actions de solidarité), l'organisation d'événements culturels, sportifs ou festifs engageant toute l'école et tout l'établissement, ainsi que l'exposition des travaux d'élèves prolongent les enseignements. Ce sont autant d'occasions de prendre conscience de la nécessité de respecter des règles de travail et de vie collective, toujours perfectibles, et de s'intéresser à l'actualité proche et lointaine. Les valeurs de la citoyenneté rejoignent celles de l'olympisme et peuvent s'incarner dans des projets sportifs, à visée éducative, en lien avec les fédérations scolaires : UNSS (2nd degré) et Usep (1er degré).

Ces actions combinées à celles mises en place dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle, du parcours avenir et du parcours éducatif de santé créent la dynamique nécessaire à l'inclusion de chacune et de chacun dans le collectif, une attention particulière devant être accordée, dans les activités menées en classe ou hors de la classe, mais aussi dans les usages des espaces collectifs de l'école ou de l'établissement, à ce que l'égalité des droits des filles et des garçons soit respectée.

## 2 - Le parcours citoyen dans le fonctionnement des écoles et établissements et la vie scolaire

Les écoles et les établissements scolaires sont des lieux d'apprentissage individuel et collectif de l'exercice démocratique de la citoyenneté politique.

### **L'école ou l'établissement scolaire comme lieu d'exercice, d'expérience et d'explicitation du droit**

Les élèves peuvent en fonction de leur âge être sensibilisés au fait que :

- les actes de chacun dans chaque lieu d'enseignement sont encadrés par l'ensemble du droit public qui s'inscrit dans une hiérarchie dominée par la Constitution ; ce droit recouvre notamment les libertés publiques, d'association, de presse, d'expression et d'affichage ;
- ce droit est complété, pour chaque lieu d'enseignement, par un règlement intérieur qui traite de toutes les questions qui nécessitent l'adoption d'une règle collective ; celle-ci relève d'un autre ordre que celui d'une relation contractuelle. Elle peut être complétée par l'élaboration de règles et de chartes (vie de classe, usage de TIC...). L'association des élèves et des parents à la co-fabrication et à la mise à jour du règlement intérieur est à renforcer. La participation à l'élaboration des règles, à la réflexion sur les punitions et sur les sanctions dans le second degré avec la possibilité de recourir à des mesures de responsabilisation, ainsi qu'à l'explicitation du sens éducatif qui leur est donné, favorise le sentiment de justice.

Les procédures disciplinaires sont soumises aux principes généraux du droit, parmi lesquels figure le principe du contradictoire dans le cadre des droits de la défense. L'inscription de ces principes au

règlement intérieur constitue une opportunité de veiller à leur appropriation par l'ensemble de la communauté éducative. Chacun doit notamment être informé des modalités de recours qui existent vis-à-vis des sanctions prises dans le cadre scolaire.

### **L'école ou l'établissement scolaire comme lieu où les élèves exercent des responsabilités reconnues**

Les textes prévoient la participation des élèves à certaines instances de la classe, de l'école et de l'établissement, conseils d'administration et conseils de classe mais aussi comité d'éducation à la citoyenneté et à la santé, conseil des délégués pour la vie lycéenne, conseil de la vie collégienne... Pour le premier degré, la participation des élèves à des instances propres à la classe ou à l'école est à l'initiative des écoles et des enseignants ; une première initiation peut se dérouler sous des formes diverses : vie de classe, conseil des écoliers, gestion de la coopérative, de la bibliothèque, etc.

Les personnels veillent à ce que cette participation des élèves s'inscrive effectivement dans l'activité de formation liée au parcours citoyen. Cette prise de responsabilité par les élèves (écoute de leur parole, souci de la suite à donner, création de lieux et moments de dialogue pour préparer ces instances, etc.) est valorisée ; il est important que ce premier exercice d'une fonction d'intérêt collectif soit perçu par tous comme utile à l'intérêt général. La formation des délégués de classe est le cadre approprié au rappel de cet enjeu. Une élection de délégués sera par exemple précédée de la présentation par les candidats de propositions tournées vers les différents aspects de la vie collective, dont la mise en œuvre pourra être suivie au long du mandat. La fonction de délégué élu, à laquelle chaque élève doit être incité à se présenter, possède une vertu formatrice qui doit être rappelée par l'ensemble de la communauté éducative. Plus généralement, l'association des élèves à la préparation ou à la prise de certaines décisions de l'école ou de l'établissement contribue à une meilleure préparation des jeunes à la citoyenneté.

Les heures de vie de classe permettent aux élèves de délibérer, au-delà du moment de l'élection des délégués, sur toutes les affaires d'intérêt général, en particulier pour éclairer les points de vue exprimés par les délégués dans les instances officielles. Elles peuvent être des moments de rencontre avec toute ou partie de l'équipe pédagogique ou éducative mais aussi avec les agents, les personnels administratifs ou les assistants d'éducation. Il s'agit d'un temps ouvert pour un questionnement collectif sur la construction et l'application des lois et règles collectives, dans la classe, l'établissement, la société. Il importe qu'un cadre codifié voire ritualisé soit établi : ordre du jour préalable, fonctionnement des séances, rôles divers, relevé écrit des travaux, cahier de suivi, votes éventuels.

### **L'établissement comme lieu où les élèves peuvent s'engager**

Au sein de l'école et de l'établissement scolaire, diverses fonctions et responsabilités peuvent être confiées aux élèves sous le contrôle permanent des professionnels, en tant qu'élément contributif du parcours.

Dans ce cadre, l'élève est amené à exercer des responsabilités telles : l'aide aux apprentissages (tutorat entre élèves, ...); la participation, dans le cadre de projets et actions éducatives, à des tâches administratives ; l'implication dans la vie scolaire de l'école et de l'établissement (aide à la résolution de conflits, aide à l'accueil des parents, à l'organisation de portes ouvertes...); l'implication dans l'association sportive du collège ou du lycée, dans le foyer socio-éducatif ou la maison des lycéens, dans un média scolaire ; la gestion et la valorisation des ressources et particulièrement du CDI ou de l'atelier ; l'engagement sur des questions relevant de la santé et de la sécurité (constitution d'une équipe premiers secours piloté par l'infirmier ou l'infirmière, projets en lien avec le parcours éducatif de santé...); l'implication sur les enjeux liés à l'environnement (écodélégués, responsabilité des élevages, cultures...); la vie et du rayonnement culturel de l'établissement (organisation de conférences et de fêtes par les élèves...).

Le projet d'école ou le projet d'établissement, qui dans son élaboration associe les élèves, précise les actions mises en place.

### **3 - Mobiliser tous les acteurs**

Le parcours citoyen repose sur les capacités d'écoute, de compréhension, d'analyse et de travail collectif de tous les acteurs de l'école. L'engagement des élèves se développe d'autant mieux que les conditions de bien-être et de justice, qui créent la confiance dans leurs interlocuteurs, sont réunies. Les

équipes doivent conjuguer bienveillance et exigence pour créer un climat scolaire favorable aux apprentissages et à l'expérience de la vie collective.

Les mesures visant à rendre l'école plus inclusive participent de l'éducation à la citoyenneté.

La réussite du parcours implique l'engagement des élèves dans les apprentissages et dans les activités proposées et leur participation aux heures de vie de classe et aux instances où ils sont représentés. L'attention portée à leur libre parole, la valorisation de leur rôle et les moyens qu'on leur accorde pour exercer leur mandat préfigurent à leurs yeux ce que sera leur participation à la vie démocratique. L'équipe de vie scolaire, conseiller principal d'éducation et assistants d'éducation, aide les élèves et les forme à assumer des responsabilités et à « passer le témoin » à la génération suivante (circulaire n° 2015-139 du 10 août 2015, sur les missions des conseillers principaux d'éducation).

Les regards spécifiques et associés des personnels d'éducation, de santé, d'encadrement, d'orientation, d'aide (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap, AESH) et de suivi psychopédagogique permettent de mieux identifier les raisons qui peuvent conduire certains élèves à se placer en marge du collectif et à se désengager de leurs études. Une attention particulière doit être portée au recrutement et à la formation des assistants d'éducation, continuellement au contact des élèves en dehors des cours, pour qu'ils contribuent à l'apprentissage des règles de vie collective et de l'engagement citoyen : proches et distants de par leur âge et en général leur statut d'étudiant, ils peuvent jouer un rôle majeur et exemplaire dans l'apprentissage de la responsabilité.

L'ensemble des personnels peut communiquer avec les jeunes pour faire connaître et expliquer leur rôle et participer à des actions d'ensemble pour l'environnement et la santé.

L'implication et la vigilance des personnels de direction et des corps d'inspection sont indispensables. Il leur revient de veiller au bon climat de l'établissement, d'impulser la réflexion collective de tous les acteurs et de faire converger les différentes initiatives afin de conférer consistance et cohérence au parcours citoyen. Cela nécessite que le projet d'établissement accorde une véritable place à toutes les actions qui peuvent préparer, aider les élèves à s'engager dans le collectif de l'école et de l'établissement et à assumer leurs responsabilités individuelles dans des actions adaptées à leur âge. La qualité du dialogue de tous ces personnels avec les parents renforce l'efficacité du travail éducatif et facilite la co-construction du parcours citoyen de l'élève dans sa continuité et sa progressivité.

#### 4 - Le parcours citoyen au cœur de la relation entre l'école, l'établissement scolaire et les territoires

Il est essentiel que l'institution scolaire joue de son implantation locale et tisse des liens au sein des territoires de proximité qui sont ceux de la vie quotidienne des élèves, de leurs parents, des partenaires de l'école, afin que l'émergence de la citoyenneté s'appuie sur des situations vécues, et non pas sur une seule connaissance abstraite des règles.

À cet effet, la mise en œuvre d'actions éducatives dans le cadre du parcours citoyen favorise la complémentarité des associations partenaires de l'école publique porteuses de projets co-construits et ancrés dans l'environnement proche des élèves, sans exclure les ressources offertes par des territoires plus éloignés avec lesquels les élèves et l'école ou l'établissement entretiennent des relations. Elle favorise également les liens avec les collectivités locales et territoriales. Enfin, la mise en œuvre de projets et d'actions éducatifs, dans et hors l'école ou l'établissement donne du sens aux apprentissages et rend concrètes les valeurs de la citoyenneté démocratique. Elle favorise en particulier :

- la connaissance et une meilleure appropriation par les élèves des institutions et des services publics, qui permettent de mieux appréhender les finalités des contributions financières obligatoires (impôts, sécurité sociale...);
- la découverte en situation de médias et de leur fonctionnement, la rencontre avec des professionnels de l'information ;
- la prise de conscience de l'existence du mouvement associatif et des possibilités d'engagement qu'il offre ;
- la découverte des activités professionnelles et des valeurs qu'elles mettent en jeu : travail, responsabilité, coopération, solidarité (en cela, le parcours citoyen croise le parcours avenir) ;
- la prise de conscience progressive des enjeux de protection, de sécurité, de défense civile et militaire, en complément de l'approche de l'enseignement moral et civique sur cette question, par le contact avec des représentants des corps de la sécurité civile, de la police, de l'armée, d'associations œuvrant dans le champ de la citoyenneté et pour la paix dans le monde, et d'associations partenaires de l'école publique ;
- la rencontre avec les élus et les représentants syndicaux.

Ces alliances bénéficient de la ressource que constitue l'appel à la réserve citoyenne (circulaire n° 2015-077 du 12 mai 2015 sur la réserve citoyenne de l'éducation nationale), dans le cadre des enseignements et projets scolaires et éducatifs, pour rendre plus concrètes les dimensions multiples de la citoyenneté à travers des métiers, des fonctions et des engagements.

Les projets éducatifs territoriaux, qu'ils soient municipaux ou départementaux, en faisant de l'éducation à la citoyenneté une priorité, offrent quant à eux une occasion de contribuer à la cohérence du travail éducatif : ils mettent à contribution les ressources et acteurs locaux et créent les conditions de leur coopération, dans le respect des principes républicains, qui ne sont pas négociables. Ces projets doivent associer l'ensemble de la communauté éducative et les élèves, ce qui leur donne la possibilité de faire l'expérience du pouvoir d'agir des citoyens, en illustration des règles et principes auxquels ils sont initiés par et dans l'école.

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,

La directrice générale de l'enseignement scolaire,  
Florence Robine

## **Document 2 - La formation des délégués par les CPE - site de la pédagogie de l'académie de la Réunion.**

Les formations des délégués de classe constituent des moments forts de construction de la citoyenneté. Être délégué ne s'improvise pas et nécessite des apports théoriques mais aussi pratiques ainsi qu'un travail sur certaines compétences de base.

Des connaissances basiques peuvent être apportées sur :

- L'appropriation des missions des représentants des élèves
- Les connaissances des instances de l'établissement
- Le Rôle et la fonction des personnels qui le composent
- Seront développés par ailleurs les outils permettant aux élèves de mieux appréhender les conseils de classes afin d'en dédramatiser leur préparation mais aussi leur vécu.

A ces connaissances de bases, se joignent aussi des thématiques transversales (prévention des addictions, des violences, éco-citoyenneté...)

Ces formations pourront prendre plusieurs formats, en interne, en structure d'accueil extérieure, sur une journée ou plusieurs avec nuitées.

Travailler sur ces différents points c'est surtout développer des compétences indispensables :

- Maîtriser son environnement : qui fait quoi ?
- Savoir prendre la parole en public
- Organiser les conseils de classes en amont, pendant et après les conseils de classes, en se constituant des outils.
- Défendre un point de vue en s'appuyant sur des arguments
- Inscrire un point à l'ordre du jour d'un conseil d'administration
- La démarche de projet...

Ces compétences sont, la plupart du temps mises en œuvre au travers d'ateliers, de jeux et de mises en situations. Tout sera fait pour sortir du cadre des cours " magistraux " !

Au côté des traditionnels jeux de " la rumeur ", du " festival de Cannes ", et de simulation des conseils de classes, d'autres éléments sont développés dans les établissements par les équipes. Quelques exemples de jeux d'animation pour la cohésion du groupe sont décrits ci-dessous (collège l'Oasis):

- **Les Seigneurs des 7 mondes** : Un moyen de faire des groupes mélangés dès le départ. Chaque élève reçoit une [carte](#) de façon anonyme. Les groupes sont disposés en fonction des thèmes

de la journée. Sur chaque carte il y a des quêtes à faire pendant le temps de formation. Il y a ensuite deux tirages en fin de journée (avec le fichier Excel idoine), déterminant un seigneur pour chaque monde (qui reçoit un petit cadeau) et un Roi tiré au sort parmi les 7 Seigneurs.

- [Le jeu de la NASA automatisé sous Excel](#).
- [Le jeu Shabadabada](#): en cliquant sur le smiley, on déclenche le tirage au sort de deux mots. L'équipe qui joue (activée en cliquant sur le nom de l'équipe : 1 fois allume, 1 fois éteint) doit chanter une chanson contenant le mot en question. Un compte à rebours de 15 s se met en route. (La fonction tirage au sort doit encore être améliorée)

Autres exemples d'animations en ateliers :

- [Un questionnaire général \(adaptable\)](#) sur l'établissement (sécurité, gestion de conflits, addictions, travail, sollicitations diverses, projections scolaires et professionnelles, éco-délégués et développement durable...)
- [Ateliers d'improvisation et d'argumentation](#) (Lycée Marie Curie).

### **Document 3 - Les éco-délégués- ressource éducol.**

Les élections des éco-délégués se déroulent dans les classes de collège et de lycée dès la fin du mois de septembre. Premiers acteurs de la question écologique en milieu scolaire, ces éco-délégués jouent un rôle essentiel de sensibilisation et de mobilisation pour faire des collèges et lycées des espaces de biodiversité, à la pointe de la lutte contre le réchauffement climatique.

Mis à jour : février 2022

#### **Actualité**

##### **Prix de l'action éco-déléguée de l'année**

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports lance, en partenariat avec Bayard Presse et pour la 2<sup>e</sup> année consécutive, **un concours pour encourager, valoriser et mieux faire connaître les actions engagées par les éco-délégués** en faveur du développement durable.

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr).

##### **Les élèves acteurs du développement durable.**

La [circulaire de rentrée 2020](#) a renforcé l'engagement des élèves en rendant **l'élection des éco-délégués obligatoire dans toutes les classes de collège et de lycée, et en l'encourageant en CM1 et en CM2.**

##### **Les guides de l'éco-délégué à l'école**

Depuis la rentrée de septembre 2020, l'élection des éco-délégués est encouragée pour les classes de CM1-CM2. Les éco-délégués ainsi élus deviennent des pivots de l'éducation au développement durable dans les écoles.

Pour le niveau CM1 CM2, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a spécialement conçu un outil dédié au cycle 3 avec une équipe de l'académie de Poitiers.

##### **Guide du professeur - La polyvalence à l'école : un atout majeur pour l'EDD [... photo...]**

Ce guide enseignant accompagne les équipes de CM1 et CM2 souhaitant mettre en œuvre le dispositif des éco-délégués et développer l'EDD. [...]

##### **Les guides de l'éco-délégué au collège et au lycée**

Les guides de l'éco-délégué pour le second degré sont établis par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, le ministère de la Transition écologique et solidaire, en partenariat avec l'ADEME.

Consulter le dossier [Comment devenir éco-délégué ?](#) disponible sur le site M ta Terre.

Les guides de l'éco-délégué font partie intégrante de [la mallette de l'ambassadeur de la biodiversité et du réchauffement climatique](#). Il s'agit d'un ensemble de ressources sélectionnées pour aider les éco-

délégués à remplir au mieux la mission dans laquelle ils se sont engagés et contribuer à enrichir leur culture dans ces domaines.

### **Agir pour la planète au collège**

Télécharger le guide éco-délégués **Agir pour la planète au collège** (septembre 2020) qui contient

- Quelques questions à se poser avant de démarrer
- Quel est le rôle de l'éco-délégué ?
- Par où commencer ?
- Comment s'organiser ?
- Boîte à outils

### **Agir pour la transition écologique et solidaire au lycée**

Télécharger le guide éco-délégués **Agir pour la transition écologique et solidaire au lycée** (décembre 2020) qui contient

- Être éco-délégué, c'est...
- Une fois élu, comment mener un projet ?
- Panorama des missions de l'éco-délégué
- Des idées d'actions à mettre en place
- Ils ou elles ont été à ta place
- Pour aller plus loin

### **Les élus lycéens**

Au moins une des trois séances annuelles des CAVL et du CNVL est consacrée au développement durable. Les élus lycéens sont pleinement engagés dans la mise en œuvre de cette politique et participent à l'évaluation des projets élaborés par les éco-délégués dans les établissements. Désormais, les élus lycéens sont membres de droit des comités de pilotage académiques de l'éducation au développement durable.

### **Les missions des éco-délégués de classe**

Les éco-délégués sont à la fois des copilotes et des ambassadeurs des projets pédagogiques menés au sein des établissements scolaires. Ils participent au comité de pilotage des projets, informent leurs camarades sur les avancements et les poussent à s'y engager. **Les compétences acquises par les éco-délégués peuvent être valorisées dans le livret scolaire.**

**Leurs missions s'articulent autour des grands enjeux du développement durable :**

- Limiter la consommation d'énergie.
- Protéger la biodiversité.
- Éviter le gaspillage alimentaire.
- Réduire et trier les déchets.
- S'unir pour engager son établissement dans la lutte contre le réchauffement climatique.

### **La démarche de développement durable des écoles et établissements**

Le [label E3D École/Établissement en démarche de développement durable](#) est attribué aux écoles, aux collèges et aux lycées généraux, technologiques et professionnels, ainsi qu'aux centres de formation d'apprentis qui entrent en démarche globale de développement durable. Les écoles et établissements en démarche globale de développement durable (E3D) associent l'ensemble de la communauté éducative.

Par ailleurs, [Cube.S](#) est un grand concours d'économies d'énergie organisé entre établissements scolaires destiné à sensibiliser les élèves par l'exemple à la nécessité de réduire drastiquement la consommation d'énergie de la France dans le cadre de sa politique de lutte contre le réchauffement climatique.

### **L'élection des éco-délégués**

**En septembre, les collégiens et les lycéens élisent un éco-délégué par classe.** Les élections d'éco-délégués de classe peuvent intervenir parallèlement aux élections des délégués d'élèves et selon les mêmes modalités. Chaque collège et lycée désigne au moins un binôme fille-garçon d'éco-délégués par établissement.

## Document 4 - Non au harcèlement et les ambassadeurs contre le harcèlement.

Non au harcèlement

### Historique de l'initiative

Depuis 2015, le ministère a généralisé la formation des ambassadeurs lycéens contre le harcèlement et le cyber harcèlement. [...] Les ambassadeurs sont au nombre de 5 000 actuellement. Ce dispositif permet de donner un rôle social aux élèves et de les rendre citoyens responsables afin de contribuer à prévenir les situations de harcèlement. [...]

### Qu'est-ce que le harcèlement ?

C'est une violence multiforme : insultes, rumeurs, intimidations physiques ou morales, etc., qui peut toucher tous les milieux sociaux et tous les types d'établissement.

Le harcèlement peut se manifester au sein de l'école ou de l'établissement, à ses abords, sur le trajet ou dans les transports. Il peut aussi se manifester dans la sphère privée, par des appels ou des messages téléphoniques, des SMS ou d'autres messageries, des réseaux sociaux. On parle alors de cyber harcèlement.

Les victimes sont souvent seules face à cette menace diffuse.

On peut considérer qu'il y a harcèlement quand :

- un rapport de force et de domination s'installe entre un ou plusieurs élèves et une ou plusieurs victimes ;
- il y a répétitivité ; différentes formes d'agressions se répètent régulièrement durant une longue période ;
- il y a volonté délibérée de nuire à la victime avec une absence d'empathie de la part des auteurs.

[...]

### Que dit la loi ?

Le harcèlement constitue un délit, quel que soit le cadre dans lequel il s'exerce (article 222-33-2-2 du Code pénal).

Depuis 2016, l'article 226 -1-2 du Code pénal prévoit une reconnaissance des faits simplifiée et des sanctions plus importantes à l'encontre des internautes diffusant des images intimes, et ce, avec ou sans consentement. [...]

### Pourquoi des ambassadeurs lycéens contre le harcèlement ?

La recherche montre que la prévention du harcèlement entre pairs nécessite une mobilisation globale au sein des établissements : tous les adultes doivent être sensibilisés et vigilants sur cette question, mais les élèves doivent également être impliqués, pour que la prévention soit efficace. Une approche systémique, reposant sur l'approche par le climat scolaire est nécessaire.

La mobilisation d'élèves volontaires, appelés « ambassadeurs lycéens contre le harcèlement », a des résultats significatifs, puisqu'ils forment leurs pairs et initient des actions de prévention de leurs camarades ou d'autres élèves des collèges et écoles alentours. Outre la lutte contre le harcèlement, ce dispositif permet de valoriser le rôle des élèves et de leur donner des responsabilités au sein de leur établissement.

### Les conditions de la réussite du dispositif

Les ambassadeurs lycéens doivent être des élèves **volontaires** – pas uniquement des élus lycéens (CVL, CAVL) ou des délégués de classe.

Ils doivent être au nombre minimum de **trois par établissement**, afin de ne pas se retrouver seul pour mettre en place leur projet de prévention.

Un **adulte ressource** doit accompagner les ambassadeurs dans chaque établissement et veiller à ce que le projet de lutte contre le harcèlement des élèves s'intègre bien dans le **plan de prévention des violences et du harcèlement de l'établissement**.

### Le rôle des ambassadeurs lycéens contre le harcèlement

Le rôle des ambassadeurs lycéens contre le harcèlement est de mettre en place un projet de sensibilisation sur la problématique du harcèlement entre pairs. **Ce projet est libre**. Il peut s'agir d'une action au sein de l'établissement d'origine des élèves, ce qui implique un accord et un engagement du chef d'établissement dans cette démarche. L'action peut aussi avoir lieu dans une école ou un établissement proche. [...]

**S'ils le souhaitent**, les ambassadeurs lycéens contre le harcèlement peuvent intervenir au quotidien en tant qu'élèves ressources dans leur établissement et être identifiés comme tels. Ils peuvent ainsi signaler les situations problématiques dont ils ont connaissance aux **adultes de leur établissement, lesquels prendront en charge le règlement de la situation**, en les associant le cas échéant, si cela est utile et opportun.

### Mise en place du dispositif

Le dispositif des ambassadeurs lycéens contre le harcèlement peut se développer au niveau d'un EPLE, d'un bassin, d'une académie ou à l'initiative d'un inter-CVL. Dans tous les cas, sa mise en place doit s'effectuer avec l'accord et le soutien du chef d'établissement des élèves volontaires. A ce titre, lorsque le dispositif est initié au niveau académique, un courrier officiel devra être envoyé aux chefs d'établissement afin qu'ils soient informés du projet et puissent lui donner suite s'ils le souhaitent.

Les CAVL doivent être informés de la mise en place de ce dispositif et les élus doivent bénéficier de la formation, si cela est possible et s'ils le souhaitent. Les DAVL doivent également contribuer à l'information des personnels sur la mise en place du dispositif.

Les ambassadeurs lycéens contre le harcèlement doivent nécessairement recevoir une formation d'une journée, dispensée par une personne qualifiée – référent harcèlement académique ou départemental ou toute autre personne formée sur cette question et connaissant les outils de la politique ministérielle. Cette formation devra comprendre des apports théoriques sur la question du harcèlement, équivalant à ce qui peut être exposé à des adultes en formation. Une présentation des différents outils de sensibilisation mis à disposition par le ministère, en fonction du niveau des élèves auxquels on décide de s'adresser est également souhaitée par les lycéens, qui ont besoin d'un appui en matière d'animation de séances de sensibilisation. Enfin, un temps de travail collectif, permettant aux élèves de se regrouper par établissement d'origine doit être prévu, afin qu'ils puissent commencer à ébaucher leur projet de sensibilisation à partir des éléments reçus durant la formation. [...]

Les différents projets menés dans ce cadre, en fonction de leur orientation, pourront être valorisés, en lien avec la lutte contre les discriminations, contre le décrochage scolaire, etc.

## Document 5 - Un exemple d'actions conduites dans le cadre d'un CESCE au sein d'un lycée.

### Lycée Polyvalent Blaise Pascal de Villemomble

Lycée des métiers de la santé et de l'accompagnement à la personne

CESCE

**Les actions du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté et à l'environnement.**

<b>ACTIONS SANTE et PREVENTION</b>	<b>CLASSES</b>	<b>OBJECTIFS</b>
<b>LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT LA VIOLENCE : MEDIATION PAR LES PAIRS</b>		<i>Prévenir et sensibiliser les élèves contre les violences et le harcèlement. Apprendre à gérer des conflits et savoir déléguer à l'adulte. Devenir Médiateur, c'est aussi apprendre à mieux se connaître et avoir une nouvelle vision avec le rapport à l'autre.</i>
<b>PROJET « BIEN MANGER QUAND ON EST ADOLESCENT »</b>	T ASSP	<i>Informé de manière pédagogique sur les produits, leur origine, leur mode de production et leurs spécificités en faisant le lien avec les apprentissages théoriques. Apprendre à consommer des aliments s'inscrivant dans un mode de vie équilibré et durable.</i>
<b>COMMISSION DES MENUS</b>	BTS2	<i>S'approprier le fonctionnement d'une collectivité tout en respectant un cahier des charges.</i>
<b>LABELLISATION ACADEMIQUE E3D</b>	<i>BTS1 ? ou autre classe à définir</i> <i>Animation ASP</i>  <i>1ASP2</i>	<i>Remettre en place le tri du papier Réfléchir au tri des plateaux Réfléchir aux partenariats avec les autres élèves Réfléchir à un partenariat LPO avec le lien écoles primaires Création d'un livre avec du papier recyclé</i>
<b>ANIMATION CVL</b>	<i>Elèves élus</i>	<i>Développer l'engagement et l'initiative. Permettre aux élèves de s'approprier des instances de décision et réfléchir ensemble à l'amélioration du cadre de vie et du fonctionnement du lycée sur des thématiques fortes de l'établissement</i>
<b>FORMATION DES DELEGUES</b>		<i>A Réfléchir</i>
<b>SÉCURITÉ ROUTIÈRE</b>	BTS1	<i>Développer des actions sur les conduites à risque au volant à l'attention des élèves du lycée (action professionnelle)</i>
<b>SENSIBILISATION AU HANDICAP</b>	TASP3	<i>Dans le cadre du projet « ALYCCE », permettre aux élèves de comprendre le handicap au travers de représentations</i>

	1ASP1	<i>théâtrales et de productions en lien avec le sujet</i> <i>Association « starting bloc » rencontre école handicapée avec échanges</i>
<b>PROJET « LES TRANSMETTEURS »</b>	1ère ASP2	<i>Sensibiliser les élèves aux techniques d'approches de personnes fragiles</i>
<b>PARCOURS « CITOYEN » Et VALEURS de la REPUBLIQUE</b>	1ST2S	<i>Groupe de travail à définir sur l'égalité homme/femme avec une production finale</i> <i>Dessins sur l'égalité fille/garçon puis impression de badges à destination de l'ensemble de la communauté et à l'extérieur.</i> <i>« NOUS ET LES AUTRES – Des préjugés au racisme »</i> <i>Réflexion autour de l'exposition au musée de l'homme</i> <i>Devoir de mémoire : participation éventuelle à des moments de commémoration</i>
<b>FORMATION PSC1</b>	1ère ASSP	<i>Plusieurs sessions prévues notamment dans le cadre de l'école ouverte</i>
<b>CITOYENNETE EUROPEENNE</b>	2 <sup>NDE</sup> Européenne	<i>Construction d'un parcours européen au travers de sorties en 2<sup>nde</sup>, d'une mobilité en 1ère, d'un stage professionnel en T</i>
<b>PROJET sur l'interculturalité</b>		<i>– Intervention d'une ethnopsy auprès des classes de 1ère ASP en ateliers de pratiques pour préparer la période de stage en entreprise autour de la question de l'altérité</i> <i>– Proposition d'ateliers d'analyse de pratique autour des situations interculturelles rencontrées au lycée</i>
<b>FORUM DES MÉTIERS PORTES OUVERTES</b>	De 2 <sup>nde</sup> à la T	<b>Permettre aux élèves d'élaborer progressivement un projet personnel, fondé sur une connaissance du monde économique et professionnel, ainsi que des voies de formation et des métiers. Lutter contre les inégalités sociales, culturelles et territoriales</b>
<b>ORIENTATION : ACTIONS DANS LES CLASSES</b>	De 2 <sup>nde</sup> à la T	<i>Elaborer son projet d'orientation scolaire et professionnel</i>

## **Document 6 - L'UNSS et l'éducation à la citoyenneté : plan national de développement du sport scolaire 2020-2024.**

### **Le plan national du développement du sport scolaire 2020-2024**

#### **Projet final du 9 avril 2020**

Pour un sport scolaire révélateur de talents, au service de la réussite de tous, porteur des valeurs de l'école et de l'olympisme au service de la mise en œuvre des politiques publiques.

#### **Les 4 missions du sport scolaire dans le 2<sup>nd</sup> degré :**

##### **1. Culturelle :**

En tant que prolongement de l'EPS, le sport scolaire constitue un moyen d'apprentissage, de préparation et de perfectionnement sportif et artistique pour tous les élèves engagé-es afin que chacun(e) puisse s'exprimer au mieux de ses potentialités. Il favorise le passage de la pratique sportive et artistique de l'école vers l'extérieur. Il contribue à l'acquisition du socle commun de connaissance de compétence et de culture.

##### **2. Santé :**

Participant à l'action publique sur les questions de santé, le sport scolaire contribue à promouvoir une qualité de vie dès le plus jeune âge intégrant la pratique régulière d'activités physiques sportives et artistiques.

##### **3. Educative :**

Au sein du système éducatif, le sport scolaire contribue à une formation équilibrée et ambitieuse pour tous les jeunes ayant adhéré à l'AS de l'établissement ainsi qu'à l'intégration et à la réussite scolaire.

##### **4. Sociétale :**

Rassemblant des jeunes de milieux sociaux et d'origines différentes, le sport scolaire représente un instrument privilégié pour lutter contre toutes les formes de discriminations. Il favorise ainsi le vivre et le réussir ensemble autour des valeurs de l'école de la République.

#### **Trois sigles : AIR**

##### **A comme ambition :**

Pour un sport scolaire ambitieux, durable et accessible à tous les publics, sur tous les territoires, ouvert sur le monde.

##### **I comme innovation :**

Pour un sport scolaire innovant, répondant aux besoins et aux attentes des élèves et à l'attribution des JOP 2024 à Paris à des fins de développement et d'émancipation par la pratique des APSA.

##### **R comme responsabilité :**

Pour un sport scolaire éthique, solidaire, démocratique, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs.

## **Pour conclure : l'importance du sport scolaire en 2020-2024 dans le parcours de formation de l'élève :**

Une place fondamentale auprès des jeunes pour passer « d'une société de sportifs à une société sportive »: créer des ponts et des passerelles pour des parcours sportifs, artistiques, citoyens et professionnels sans rupture.

- Un dynamisme auquel contribuent l'ensemble des acteurs de la communauté éducative: enseignants d'EPS, cadres UNSS, chefs d'établissements présidents d'AS, coordonnateurs de districts, services déconcentrés de l'Education nationale, parents d'élèves, mouvement sportif et bien sûr les élèves...
- Une diversité d'évènements et une qualité avérée de l'offre de pratiques vers les licenciés-es et, plus largement, vers tous les élèves.
- La volonté de l'UNSS: créer un habitus de pratiques en répondant aux attentes et besoins des licenciés dans chaque établissement scolaire et dans les évènements organisés par l'UNSS.

### **Document 7 - Le service national universel.**

Le Service national universel (SNU) est un projet d'émancipation de la jeunesse, complémentaire de l'instruction obligatoire. Sa mise en œuvre poursuit les objectifs suivants :

- La transmission d'un socle républicain.
- Le renforcement de la cohésion nationale qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale comme sur la valorisation des territoires.
- Le renforcement de la cohésion nationale qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale comme sur la valorisation des territoires.
- Le développement d'une culture de l'engagement et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle.

Au terme de son extension à l'ensemble d'une classe d'âge, le SNU remplacera [la Journée Défense et Citoyenneté \(JDC\)](#).

### **Le Service national universel s'adresse à tous les jeunes de 15 à 17 ans pour une société de l'engagement, et s'articule en trois étapes clés :**

1. [Un séjour de cohésion](#) de **deux semaines** visant à transmettre un socle républicain fondé sur la vie collective, la responsabilité et l'esprit de défense. Ce séjour est réalisé en hébergement collectif, dans un département autre que celui de résidence du volontaire. Au cours de ce séjour, les jeunes volontaires participent à des activités collectives variées et bénéficient de bilans individuels (illettrisme, compétences notamment numériques).
2. [Une mission d'intérêt général](#) visant à développer une culture de l'engagement et à favoriser l'insertion des jeunes dans la société. Fondées sur des modalités de réalisation variées, **84 heures** effectuées sur une période courte ou répartie tout au long de l'année, ces missions placent les jeunes en situation de rendre un service à la Nation. Au cours de cette mission d'intérêt général, en fonction de leur situation, les volontaires peuvent également être accompagnés dans la construction de leur projet personnel et professionnel.
3. [La possibilité d'un engagement volontaire](#) d'**au moins 3 mois**, visant à permettre à ceux qui le souhaitent de s'engager de façon plus pérenne et personnelle pour le bien commun. Cet engagement s'articule principalement autour des formes de volontariat existantes : service civique, réserves opérationnelles des Armées et de la gendarmerie nationale, sapeurs-pompiers volontaires, service volontaire européen, etc. Cet engagement volontaire peut être réalisé entre 16 et 30 ans.

## **Document 8 - Les classes défense et sécurité globale.**

Actualité du site académique de Clermont-Ferrand : Classes défense et sécurité globale.

En début d'année scolaire, la direction du service national et de la jeunesse (DSNJ) a proposé aux établissements scolaires accueillant des « Classes défense et sécurité globales » de participer à la nouvelle édition de l'opération de valorisation intitulée « la semaine des CDSG » organisée du 17 au 21 mai au niveau national et au niveau local.

Plusieurs actions ont été menées dans l'académie de Clermont-Ferrand

20 mai 2021 : Rallye citoyen des CDSG du Puy-de-Dôme : « Sur les traces des Ardents -Engagements et résilience » à Orcines, sur l'emplacement de l'ancien camp militaire de la Fontaine du Berger  
Durant cette journée, 130 élèves des Classes défense et sécurité globales des collèges Charles Baudelaire et Franc Rosier de Clermont-Ferrand, du collège Gordon Bennett de Rochefort-Montagne, du collège Molière de Beaumont, du lycée agricole des Combrailles de Saint-Gervais-d'Auvergne et du lycée professionnel Pierre-Joël Bonté de Riom ont pu découvrir différentes formes d'engagements citoyens à travers la participation à 10 ateliers pédagogiques animés par des militaires des armées et de la gendarmerie, des enseignants, des pompiers du service départemental d'incendie et de secours, des membres d'associations mémorielles et réservistes citoyens de l'Éducation nationale et de l'armée de Terre promoteurs de la citoyenneté et de l'engagement. [...]

Après avoir levé les couleurs, l'ensemble des participants a entonné la Marseillaise, puis des élèves ont lu la « Lettre à la jeunesse » d'Emile Zola puis le témoignage très fort de Lucie Aubrac qui expliquait, en 2001, pourquoi elle s'était engagée à transmettre aux jeunes l'esprit de résistance.

Des diplômes d'honneur ont été remis par les autorités présentes à dix élèves particulièrement engagés durant cette année scolaire en tant que délégué de classe ou sapeur-pompier volontaire. Des diplômes ont également été remis aux représentants des établissements engagés sur ce projet pédagogique construit conjointement par le Rectorat de Clermont-Ferrand et la Délégation Militaire départementale du Puy-de-Dôme dans le cadre des actions menées par le Trinôme académique avec le soutien financier de la France Mutualiste. [...]

Le lundi 17 mai s'est déroulé à l'Historial du paysan soldat, et dans le village de Fleuriel, le premier rallye citoyen des Classes Défense et Sécurité Globale (CDSG) de l'Allier.

Près de 120 élèves de la 4e à la Terminale, provenant des collèges Louis Pergaud de Dompierre-sur-Besbre et François Péron de Cérilly et des lycées Valéry Larbaud de Cusset et Jean Monnet d'Yzeure étaient réunis autour du thème « être auteur de sa citoyenneté » sous l'égide de la Délégation Militaire Départementale de l'Allier, organisatrice de l'événement.

Le rallye a commencé par une cérémonie de ravivage de la Flamme située dans l'enceinte de de l'Historial du paysan soldat. Elle a été suivie par une remise de décoration puis par la remise d'un drapeau nouvellement créé pour la Classe défense et sécurité globales du collège Louis Pergaud de Dompierre-sur-Besbre. La présence de la fanfare du 92e Régiment d'Infanterie a été particulièrement appréciée. [...]

Les élèves se sont alors rendus de stand en stand, par petits groupes réduits, afin de découvrir les métiers de la Défense, de la Sécurité, de la Justice, de la Protection civile. L'occasion également de rencontrer de jeunes volontaires du Service National Universel et de jeunes Service Civique dont Léo-Paul et Etienne qui ont réalisé le film promotionnel de l'Historial présenté à cette occasion.

Une journée, enfin, pour réfléchir à la notion de mémoire avec les bénévoles du Souvenir français et évidemment en découvrant le musée de l'Historial du paysan soldat.

Toutefois, ce rallye découverte s'avérait aussi être une compétition, remportée, en l'occurrence, par les élèves de la CDSG Casabianca du lycée Jean Monnet d'Yzeure.